

que le clergé a *démonétisé*, qu'on nous passe cette expression, le chant liturgique en le confiant, comme un fardeau incommode, à des gagistes ; parce que l'introduction de la musique, venant fatalement à la suite des orgues et du contrepoint, pose les chantres comme un groupe spécial auquel la masse ne peut aucunement se mêler ; parce que l'art musical étant admis en principe, ceux parmi les fidèles qui n'y sont pas initiés, se retirent et prient en silence ; ceux qui ont quelques prétentions aspirent à briller individuellement non seulement à la chapelle, mais plus encore dans les concerts et même au théâtre. Il n'y en a que trop d'exemples.

En résumé, ces débats sont instructifs. Il s'y est dit d'éloquentes paroles, et des réflexions fort sensées ; et de toutes ces paroles, de toutes ces réflexions, de toutes ces recherches on ne peut tirer que de vagues conclusions.

Ainsi, M. l'abbé *Hulin* dit : « Si un jour on nous donne de la musique religieuse, vraiment religieuse, je suis prêt à l'adopter. Il faut qu'elle soit conforme à la sainteté du lieu et à la dignité de l'Eglise. »

Et qui décidera cette conformité ? Quel *criterium* avez-vous pour distinguer en musique ce qui est religieux et ce qui est profane ? Cela dépend du goût très-variable selon les temps et les lieux. En Italie on ne juge pas comme en Belgique, et dans un siècle les opinions sur l'art se modifient singulièrement, il n'y a point de *criterium* absolu en cette matière. Chacun à le sien. Monseigneur l'évêque de Gand dit qu'on réclame contre les messes de *Mercadante* ; pourquoi cela ? Il y a des gens et en assez grand nombre qui ne leur trouvent rien d'irrégulier, pas plus qu'aux productions du Père *Lambillotte*. Qu'un musicien les relègue à un rang inférieur de la musique, je le conçois ; comme musique, ces messes et bien d'autres n'ont rien de commun avec les ouvrages sublimes de Mozart, de Beethoven ou de Chéru-